

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le dix du mois de septembre,

A la salle des fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 3 septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Hervé CAGNON, , Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Georges VALLAT, Patricia PARATTE, Caroline ARGOUARC'H, Stéphane FRATCAZK, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Pascal FORET, Pascal CATTIN, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT

Procuration : Marc CLAIS donne procuration à Dominique BERNARD, Maxime MARTIN donne procuration à Pascal JACQUOT, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN donne procuration à Françoise BARTHOULOT, Noël SAUNIER donne procuration à Boris LOICHOT, Francine MISERE donne procuration à Catherine RACINE

Excusés : Christel PILLOT, Gérard GENTIT représenté par Hervé CAGNON, Roland MARTIN, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN représenté par Stéphane FRATCAZK, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN

Absents : Christophe JANIN, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Françoise VIPREY

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 48	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-09-01	Objet : Actualisation du règlement intérieur de l'assemblée délibérante
---	--

M. le Président souhaite actualiser le règlement intérieur de l'Assemblée, conformément à la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui a prévu l'obligation pour les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

A cette occasion, il présente au conseil communautaire les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller communautaire.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation des réunions du conseil communautaire,
- les règles de tenue des séances du conseil communautaire,
- les conditions de débats et votes des délibérations.

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE APPROUVE le règlement intérieur de l'assemblée délibérante annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0